



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°103

mars 2021

Édito

En marche ! Maintenir le cap, quoi qu'il en coûte !

Ce gouvernement n'a jamais eu l'intention de faire quoi que ce soit pour la majorité de la population, on le savait. Il continue de jeter des paillettes pour essayer d'aveugler le téléspectateur de BFM mais partout, les attaques sont systématiques et toujours déloyales.

Le Conseil Supérieur des Programmes a été purgé des professionnels de terrain. Qui mieux que des universitaires coupés de l'école et des parlementaires de droite pour remodeler les programmes de la maternelle selon les vœux d'un ministre obnubilé par une école d'un autre âge ? Comment admettre que des élèves de trois ans doivent être évalués pour se préparer au CP ?

Les suppressions de postes dans l'éducation se poursuivent, implacables et incompréhensibles dans le contexte social actuel. Rappelons la rentrée universitaire avec 30 000 étudiants de plus sans moyen supplémentaire, puis le passage au tout distanciel et, face à ses conséquences catastrophiques flagrantes, un retour en présentiel au compte-goutte, bien trop tard pour beaucoup. La faucheuse Parcours Sup affûte sa lame car tous les décrocheurs vont venir s'ajouter aux bacheliers 2021. Vous avez dit cataclysme annoncé ? Du côté du gouvernement on préfère se créer une autre priorité : « l'islamo-gauchisme ».

Summum du calcul cynique, les « brigades covid », remplaçant-tes enseignant-tes du premier degré et AED, ont vu leur contrat se terminer aux vacances de février... et n'ont été réembauché-tes qu'une semaine après la rentrée ! **Le Ministre avait-il pensé que la crise serait finie ou s'agissait-il juste de faire encore quelques petites économies sur le dos des plus précaires ?**

Avec la lutte contre les violences faites aux femmes affichée comme une priorité du quinquennat, comment admettre que des Darmanin et Dupont-Moretti puissent faire partie du gouvernement ? **Comment ne pas hurler en entendant que le Ministère de l'intérieur se gausse sans honte d'un résultat d'enquête chiffrant à 90 % le nombre de femmes satisfaites de la prise en compte de leur plainte quand on sait que seules 17 % des victimes réussissent à déposer pour violences !**

Sous son vernis libéral, ce gouvernement ne semble que



Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito
 - p. 2 Égalité femmes-hommes
 - p. 3 Covid-19 et personnel vulnérable - CDAS
 - p. 4 Le SNUAS-FP FSU rappelle l'existence du SSFE.
- encart** Égalité professionnelle dans la FP ?

chercher à doubler le RN par la droite pour rester au pouvoir en démolissant systématiquement tous les progrès sociaux, en décrédibilisant les idées progressistes, en flattant les plus vils penchants de certains.

Le peuple de gauche ne doit pas désespérer : la lutte contre la Loi sécurité globale a rassemblé du monde et se poursuit, les jeunes se mobilisent, les théâtres occupés montrent que la résistance existe, des journées d'action sont déjà prévues dans l'éducation, pour les AESH. Le printemps viendra !

Valérie Benmimoune

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Un plan pour l'égalité professionnelle dans l'Éducation nationale.

Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Éducation nationale... **Attention à ne pas se laisser bernier par les éléments de langage. Il faut du concret !**

La mise en œuvre de ce ronflant plan d'action ressemble à bien des égards à celle de la prise en compte des conditions de travail dans l'Éducation nationale. Les CHSCT sont d'excellents outils mais depuis le début il a fallu batailler quotidiennement pour que l'institution respecte ses engagements en terme de protection de la santé des personnels, et ces instances se sont révélées tellement utiles qu'elles sont bientôt appelés à se fondre dans les instances techniques, officiellement afin de fluidifier l'application des préconisations, dans les fait pour les noyer le plus possible.

Ne nous y trompons pas néanmoins, il y a bien matière à amélioration, pour peu qu'on mette le pied dans la porte et l'administration en face de ses contradictions.

Le protocole date déjà de 2018 dans la fonction publique, c'est grâce à lui que la FSU a pu obtenir l'annulation du jour de carence pour les femmes pendant la grossesse. Au ministère de l'Éducation nationale on affiche un certain retard au compteur puisqu'il n'a été signé qu'en dé-

cembre 2020. Dans d'autres ministères, des mesures sur les bas salaires ont déjà été signées.

Dans l'éducation, le plan est censé être mis en œuvre en trois mois, ce qui est littéralement impossible mais notre Ministère n'est pas à un mensonge près. Le meilleur exemple de l'art et la manière de faire croire qu'on agit à l'Éducation nationale, c'est la nomination de référents égalité homme-femme parmi les secrétaires généraux des DSDEN ou les DRH, qui ont d'autres chats à fouetter. En revanche, cela garantit un bel affichage.

Voilà pour les représentant-es des personnels FSU un large chantier à investir, pour demander la convocation de groupes de travail, la nomination de référent-es véritablement disponibles et pousser l'institution à mettre en œuvre des mesures très pratiques comme par exemple des formations obligatoires (pour les encadrant-es).

Si vous n'êtes pas convaincu-e de la réalité des inégalités jusque dans l'Éducation nationale, découpez et potassez le diaporama de poche réalisé par la FSU. Vous serez armé-e pour clouer le bec au collègue (ou au tonton) libidineux qui a toujours une bonne blague salace à vous servir au café...



Un diaporama papier à garder sur soi.

Le recto-verso encarté dans ces Pages Ardéchoises est en fait un diaporama. Plié en quatre et glissé dans un porte feuille, il permet à tout moment l'illustration du propos car **il est nécessaire de rappeler que les inégalités femmes-hommes existent, perdurent, même au sein de la Fonction publique.**

Dans l'imaginaire collectif, trop souvent, les grilles d'avancement et les catégories garantiraient à elles seules l'égalité de traitement. Or ce n'est pas le cas : elles ne suffisent pas à compenser le poids des contraintes sociales qui pèsent sur les femmes (maternité, temps partiels, manque de disponibilité pour assumer des missions supplémentaires, autocensure, etc).

Bien que très majoritaires dans la Fonction publique, les femmes ne représentent qu'un tiers des postes d'encadrement supérieur et de direction et les écarts de rémunération femmes-hommes sont loin d'être négligeables. C'est ce qu'illustrent les données chiffrées du diaporama papier, que vous pouvez compléter avec les

documents compilés sur le site de la FSU Ardèche à l'occasion du 8 mars (<https://fsuo7.fsu.fr/8-mars-femmes-essentielles-egalite-pas-optionnelle/>).

Par ailleurs, la FSU nationale a publié un mémo vidéo et une fiche technique spécial égalité professionnelle à retrouver sur le site : <https://fsu.fr/egalite-professionnelle-ce-qu'il-faut-savoir-aujourd'hui-pour-agir-et-mieux-vous-defendre/>.



LA FSU 07 DANS LES INSTANCES

Personnes vulnérables : attention, pas d'arrêt maladie ordinaire !

La FSU Ardèche a dû intervenir car un personnel vulnérable dans l'incapacité de travailler à distance s'était vu contraint, faute de réponse claire de l'institution, de présenter un arrêt maladie alors qu'il aurait dû être placé en Autorisation Spéciale d'Absence. Si au final les pertes de salaire dues au jour de carence et au passage à mi-traitement devraient être restituées, la situation financière ne sera pas stabilisée immédiatement, sans parler du stress engendré ainsi que du travail supplémentaire pour les personnels qui vont devoir corriger ce dysfonctionnement. **Il faut donc le répéter : quand on est personne fragile, on n'est pas en arrêt maladie !**

La FSU départementale et la secrétaire du CHSCT ont fait un courrier pour demander au DASEN de l'Ardèche de faire le nécessaire pour que la communication s'effectue de manière efficace et que des personnels ne se retrouvent pas en grande difficulté financière. Voici ce que dit ce courrier.

D'après les décrets relatifs aux personnels « vulnérables », plusieurs possibilités s'offrent à elles et eux :

travail en présentiel si toutes les conditions de précaution listées dans les décrets sont réunies ; si cela n'est pas possible, travail à distance (avec mise à disposition de matériel si besoin) ; si cela n'est pas possible, Autorisation Spéciale d'Absence.

Ces possibilités doivent pouvoir être connues de tou-t-es et chacun-e, dans son rôle, doit pouvoir renseigner et guider les collègues dans leurs démarches.

Il convient que tous et toutes aient le même degré d'information afin que des situations compliquées et déstabilisantes voire violentes pour les personnels ne puissent se produire. Il nous semble important que les personnels de direction et administratifs, qui sont destinataires de questionnements de la part des autres personnels, soient informés de ces trois possibilités et sachent également qu'**en aucun cas un personnel en situation de vulnérabilité, c'est à dire devant bénéficier d'une mesure d'éloignement, ne doit fournir d'arrêt maladie, sous peine de se voir appliquer une législation différente et préjudiciable financièrement.**

CDAS de l'Ardèche : bilan annuel 2020.

La FSU siège en Commission départementale d'action sociale et à ce titre nos militant-es sont appelé-es à se prononcer sur les attributions d'aides exceptionnelles et de prêts à taux zéro en faveur de quelques un-es des 4 038 personnels de l'Éducation nationale du département. L'an dernier, la CDAS s'est réunie 9 fois dont 4 fois en urgence (sans les représentant-es des personnels ni la MGEN qui siège à parité avec les organisations syndicales représentatives). Cette commission est pilotée par Évelyne Blanchon, assistante sociale des personnels, et présidée par le Secrétaire général de la DSDEN.

Le budget de cette instance était en 2020 de 30 000 €. Il a augmenté au fil des dix dernières années d'environ 5 000 €. 37 demandes ont été déposées qui ont donné lieu à 35 aides exceptionnelles pour un total de 22 900 € et 8 prêts à court terme d'un montant global de 9 000 €.

L'attribution des aides exceptionnelles publiques a concerné 3 professeur-es du secondaire (titulaires ou contractuel-es), 5 professeur-es des écoles, 18 AESH et AED, 9 administratif-ves et 5 retraité-es.

Évolution des aides sur les dernières années.

Le nombre global de dossiers a diminué sensiblement en 2020 par rapport à 2019 (- 8 dossiers soit une variation de -18,6 %). Pour le moment il est difficile d'apporter une explication autre que celle de la crise sanitaire.

Ce qui est notable, c'est l'augmentation des demandes d'aides émanant des AESH : 12 en 2019 et 18 en 2020 soit une augmentation de 50%. On peut penser que ces

dernier-es sont de mieux en mieux informé-es de leurs droits et sollicitent davantage l'instance, ce qui n'est pas surprenant vu le bas niveau de leurs salaires et le temps partiel imposé.

Remarquons par ailleurs que les AESH souffrent régulièrement de retards importants de salaires, notamment en début de contrat car l'administration tarde, comme souvent, à mettre les premiers salaires en paiement. Les aides permettant de pallier les carences de l'institution ne devraient pas, à nos yeux, gréver le budget de l'action sociale, et nous ne pouvons que dénoncer cette pratique.

Analyse des motifs de demandes en Ardèche

L'analyse de l'évolution de 2008 à 2020 montre que ce sont les imprévus (réparation, accidents...) qui constituent le motif principal des demandes, les problématiques liées à la santé arrivant ensuite. Les situations familiales (divorce-décès) et les difficultés de logement sont aussi des motifs fréquents de demandes d'aides. Pour l'année 2020 en Ardèche ce sont principalement les imprévus qui ont conduit à la déstabilisation des revenus des ménages concernés par les demandes d'aides (46 % des demandes).

L'étude de la composition familiale de 2009 à 2020 montre que 46 % des demandes d'aides viennent des familles monoparentales, 23 %, des couples avec enfants et 21,5 % de personnes seules. Pour l'année 2020 en Ardèche, 18 dossiers concernent des familles monoparentales (51,5% des demandes) et 14 dossiers relèvent de couples avec enfants (40%).

LES SYNDICATS DE LA FSU



Faire entendre la voix des invisibles : le SSFE.



Le SNUAS-FP FSU est la première organisation professionnelle des assistant-es sociales de l'Éducation Nationale.

Début février, la section académique du SNUAS-FP a adressé un courrier syndical à l'ensemble des parlementaires de l'Académie sur l'invisibilité actuelle des services sociaux de l'Éducation Nationale malgré une actualité qui les concerne directement.

Depuis plusieurs semaines, suite à la parution du livre de Camille Kouchner, les médias, les radios, relaient la situation des enfants victimes d'inceste.

Ainsi, comme si cela relevait d'une situation nouvelle, médias, réseaux sociaux, politiques se saisissent du sujet en préconisant des solutions « miracles ». Tous martèlent qu'il faut « former » pour que les professionnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes adultes puissent intervenir, et ce, en particulier au sein des établissements scolaires.

Savez-vous qu'il existe un service spécialisé en protection de l'enfance au sein de l'Éducation Nationale : le SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES ?

Le SSFE est doté de professionnel-les qui exercent leur expertise pour : être au côté des enfants, des jeunes adultes, pour les écouter, recueillir leurs paroles, leurs mots, leurs maux, les accompagner et relayer les situations aux services compétents ; être au côté des équipes éducatives, pédagogiques, des familles ; être le lien entre l'institution, les familles, les services éducatifs, sociaux, de justice, des services sociaux hospitaliers, médico-psychologiques etc qui œuvrent dans le cadre de la protection de l'enfance. [...]

Ainsi, les assistant-es de service social en faveur des élèves, diplômé-es comme tou-ttes assistant-es de service social, sont formé-es à l'accompagnement psycho-social, social et éducatif.

Elles/ils sont présent-es, en faible nombre, dans les établissements du second degré, accompagnant également

les étudiants présents en lycée, et à la marge faute de postes dans le premier degré en soutien des équipes éducatives, pour informer (actions collectives, entretiens individuels), former et conseiller les équipes sur la protection de l'enfance, accompagner, recueillir la parole de l'élève, et le soutenir, protéger les enfants et les jeunes adultes exposé-es aux violences intra et extra familiales (violences physiques, psychologiques et sexuelles).

Elles/ils relayent les faits aux autorités compétentes (Procureur de la République, magistrats, services départementaux). Elles/ils accompagnent les élèves, les familles dans les démarches, et si besoin, font lien avec la brigade des mineurs, les travailleurs sociaux dans les commissariats, les gendarmeries etc. [...]

Il est indispensable de renforcer la présence du service social en faveur des élèves au sein des établissements scolaires pour favoriser le repérage, l'accompagnement et la prise en charge au sein de l'institution scolaire des enfants, jeunes adultes, victimes et/ou témoins de violences.

Notre organisation syndicale, le SNUAS FP FSU n'a de cesse d'alerter notre ministère de tutelle : **il faut donner tous les moyens aux services sociaux de l'Éducation Nationale en créant massivement des postes pour être réellement présent-es sur l'ensemble des établissements du premier degré et second degré.**

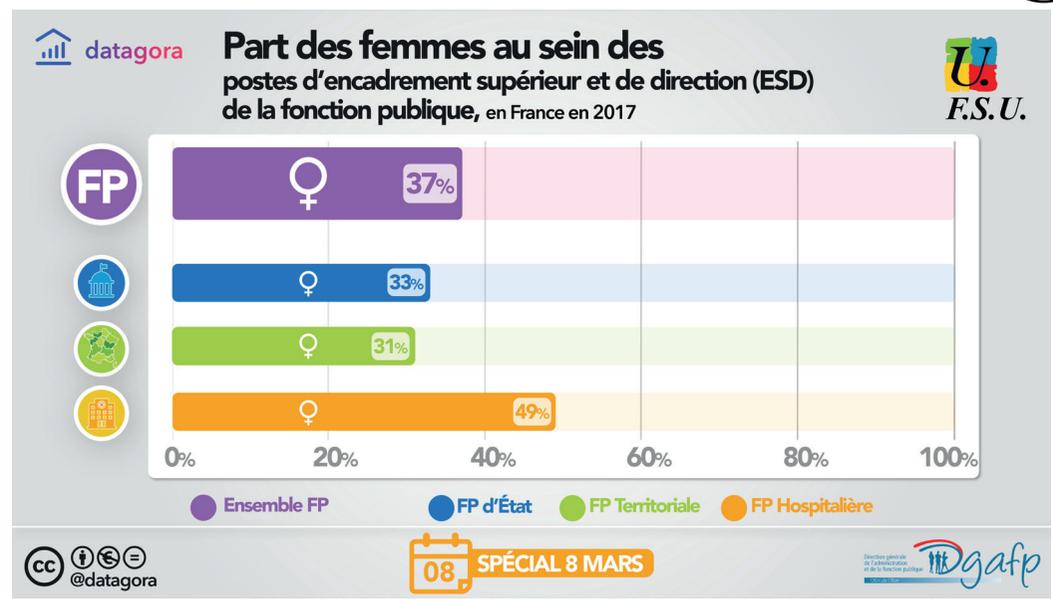
Il est indispensable de réaffirmer la place de ces services à l'Éducation Nationale faute de quoi il s'agirait d'un véritable abandon pour tous les enfants et jeunes adultes que nous soutenons !

Nous demandons au ministère de l'Éducation Nationale de faire reconnaître notre spécificité et de donner les moyens au SSFE, au titre du service public de l'Éducation Nationale, d'assurer nos fonctions et missions dans les meilleures conditions au service des élèves et de leurs familles.

Nous demandons aux élu-es, d'où qu'elles/ils soient, de prendre enfin la mesure de la situation et de **soutenir la présence d'un service social scolaire à l'Éducation Nationale afin de porter la voix de l'enfant, des jeunes adultes et de tout mettre en œuvre pour les protéger !**

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Houria DELBOSC, Alice GISPERT, Véronique CARPENTIER, Olivier JEUNET et d'autres militant-es de la FSU.



#8MARS

Le 8 mars n'est pas la journée de La femme mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Ainsi, partout dans le monde, nous sommes dans la rue pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes.

- #fonctionpublique**
- ▶ Égalité professionnelle dans la FP ?
 - ▶ Des chiffres à garder sur soi.
 - ▶ La FSU dénonce le manque de moyens et l'hypocrisie des ministères.

Ceci est un diaporama papier, y a plus qu'à le déplier



Écart de rémunération* femmes-hommes moyen au sein de la fonction publique

en France en 2017

F.S.U.



* net mensuel

08 SPÉCIAL 8 MARS

Direction générale
de la Fonction publique
DGAFP

CC BY-NC-ND
@datagora

La FSU dénonce le manque de moyens et l'hypocrisie des ministères.

La loi l'impose : la déclinaison de plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique est rendue obligatoire dans chaque ministère depuis le 31 décembre 2020 !

La FSU souligne la nécessité d'identifier clairement les moyens consacrés à la mise en œuvre de ces actions, sans lesquels le plan restera lettre morte.

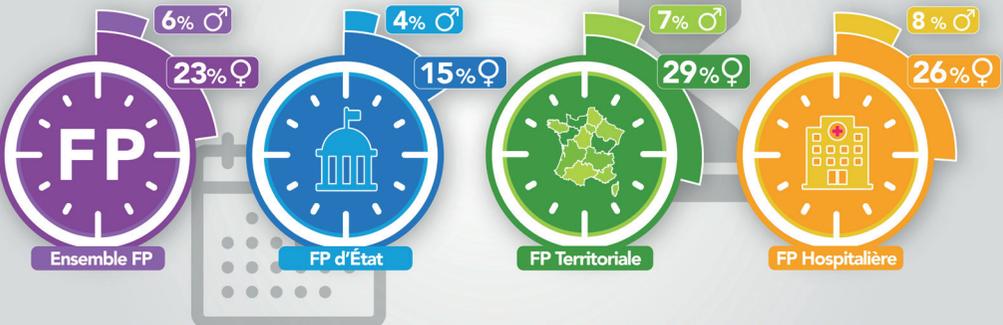
La mise en œuvre des politiques d'égalité est un droit pour toutes et tous et un devoir pour le législateur. En conséquence, les moyens alloués pour leur mise en œuvre doivent être effectifs

Pour la FSU, l'égalité n'est pas une option et il est plus que temps de passer des discours aux actes.

Part des femmes et hommes à temps partiel dans la fonction publique

en France en 2017

F.S.U.



08 SPÉCIAL 8 MARS

Direction générale
de la Fonction publique
DGAFP

CC BY-NC-ND
@datagora

Et le travail gratuit des femmes en France :
"80 % des femmes font la cuisine ou le ménage au moins une heure chaque jour, contre 36 % des hommes. Depuis 2003, l'évolution du partage des tâches dans la sphère privée semble au point mort. Observatoire des inégalités."